

## PROCES VERBAL DE DESCRIPTION

Article 35 du décret n°2006-936 du 27 juillet 2006 modifié par décret n°2009-160 du 12 février 2009

L'AN DEUX MILLE SEIZE ET LE TRENTE JUIN

A LA REQUETE DE :

**CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (ci-après CIC)**, Société Anonyme à conseil d'administration au capital de 608.439.888 Euros, ayant son siège social, au 6 Avenue de Provence, 75009 PARIS et immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 542 016 381, représenté par ses représentants légaux domiciliés en cette qualité audit siège.

Ayant pour Avocat :

**Maître Michel KAUFMAN**, Avocat au Barreau du Val de Marne, demeurant 57 Avenue Jean Jaurès (94110) ARCUEIL.

*Je, Bertrand TRUTTMANN, Membre de la Société Civile Professionnelle DEVAUD -TRUTTMANN et NICOLAS, Huissiers de Justice Associés près le Tribunal de Grande Instance de CRETEIL, demeurant au KREMLIN BICETRE (94270) 46, avenue de Fontainebleau, soussigné,*

Commis par ordonnance rendue sur requête par Monsieur Le Juge de l'Exécution, du Tribunal de Grande Instance de CRETEIL, en date du 23 Juin 2016.

**AUTORISONS** la SCP DEVAUD - TRUTTMANN - NICOLAS, Huissiers de Justice Associés au KREMLIN BICETRE (94), 46 Avenue de Fontainebleau.

Laquelle se rendra à FONTENAY SOUS BOIS (94120) 1 rue du Commandant Jean Duhail et concernant les lots ci-après :

⇒ LOT NUMERO QUINZE (15) :

- **Au cinquième étage, UN APPARTEMENT comprenant : salle à manger, deux chambres, cuisine, entrée, débarras, dégagement.**

OBSERVATION étant ici faite que :

**La désignation actuelle est la suivante : un APPARTEMENT composé d'une entrée, cuisine, salle à manger, chambre, salle de bains, WC.**

⇒ LOT NUMERO TRENTE TROIS (33) :

- Un GRENIER.

PRECISION étant ici faite que :

Le propriétaire de ce lot devra laisser libre accès à toutes entreprises, ouvriers et entrepreneurs, pour l'entretien et la réalisation de travaux sur la cage d'ascenseur et la toiture de l'immeuble par lequel on y accède.

Appartenant à \_\_\_\_\_ demeurant 5 rue du regard (94120) FONTENAY SOUS BOIS.

Afin, conformément à l'article 36 de l'Ordonnance du 29 Juillet 2006 :

- 1) De décrire les lieux, leur composition et leur superficie.
  - 2) D'indiquer les conditions d'occupation et l'identité des occupants, ainsi que la mention des droits dont ils se prévalent.
  - 3) Le cas échéant, le nom et l'adresse du Syndic de copropriété.
  - 4) Tous autres renseignements utiles sur l'immeuble fournis, notamment, par l'occupant.
- **DISONS** que l'Huissier commis pourra être accompagné d'un métreur ou d'un géomètre-expert de son choix lequel pourra :
- Etablir la surface des lots saisis.
  - Etablir un diagnostic amiante.
  - Etablir un diagnostic parasitaire.
  - Etablir un diagnostic plomb.
  - Etablir le bilan énergétique.
  - Etablir le bilan gaz.
- **DISONS** que l'Huissier commis et le métreur et/ou géomètre-expert qui l'accompagneront, pourront se faire assister en cas de nécessité, dûment constatée par l'Huissier, de la force publique compétente ou toute personne prévue par l'article 21 de la Loi du 9 JUILLET 1991 et d'un serrurier
- Et qu'en cas de difficultés, il nous en sera référé.

J'AI PROCÉDÉ COMME SUIT A MA MISSION :

Me suis transporté ce jour sur place 1, rue du Commandant Jean Duhail (94120) FONTENAY SOUS BOIS à 9 Heures.

Où étant en présence de Madame BAGGI Carolina, épouse de laquelle me déclare ne pas savoir qui occupe les lieux, ni sous quelle condition, je procède aux constatations suivantes :

DESCRIPTIF DE L'IMMEUBLE :

- Il s'agit d'un immeuble de cinq étages sur rez-de-chaussée avec commerces.

AMENAGEMENT DE L'IMMEUBLE :

- Chauffage : Central individuel

OCCUPATION DES LIEUX :

- L'occupation des lieux est indéterminée

DESCRIPTIF DE L'APPARTEMENT :

- Il s'agit d'un appartement dépendant d'un immeuble situé 1, rue du Commandant Jean Duhail à FONTENAY SOUS BOIS (94120), au 5<sup>ème</sup> étage couloir droit, porte gauche, dont l'occupation est indéterminée.

RENSEIGNEMENTS COMPTABLES :

- Syndic : SOGESTIM  
32, rue Carnot  
92 LEVALLOIS PERRET  
] 09.80.68.38.16

L'appartement est composé :

- › D'une entrée,
- › D'une cuisine,
- › De deux pièces,

- › Couloir,
- › WC,
- › Salle de bains.

### ENTREE

La porte d'accès est munie d'une serrure, d'un verrou, d'une sonnette qui ne fonctionne pas et d'un interphone,

Le sol est recouvert d'un plancher en état d'entretien,

Les murs sont recouverts de peinture en bon état,

Le plafond est recouvert de peinture en bon état,

*Cet espace est équipé :*

- › D'un éclairage plafonnier,
- › D'un tableau électrique avec disjoncteur et fusibles.

### CUISINE

*Porte face*

Le sol est recouvert de carrelage ancien en état d'entretien,

Les murs sont recouverts de peinture en bon état,

Le plafond est recouvert de peinture en bon état.

*Cette pièce est équipée :*

- › D'un éclairage plafonnier et d'un éclairage latéral,
- › D'un compteur gaz et eau,
- › D'un évier à deux bacs en plastique et d'une paillasse,
- › D'un placard sous évier en bois à deux portes,
- › L'alimentation en eau est assurée par un robinet chromé avec un système mélangeur, en bon état,
- › D'une protection murale carrelée,
- › D'une installation pour machines avec vidange,
- › D'une chaudière murale de marque ELM LEBLANC avec évacuation,
- › D'une arrivée de gaz,
- › D'une fenêtre en PVC ouvrante à double vitrage,
- › D'une bouche d'aération haute avec grille.

## 1ERE PIECE

### Porte gauche

La porte d'accès est simple,  
Le sol est recouvert d'un parquet en bon état,  
Les murs sont recouverts de peinture en bon état,  
Le plafond est recouvert de peinture en bon état.

### Cette pièce est équipée :

- D'un radiateur de chauffage central,
- D'étagères murales,
- D'une fenêtre en PVC ouvrante à double vitrage, donnant sur la rue,
- De volets métalliques.

## 2EME PIECE

### Porte droite

La porte d'accès est simple,  
Le sol est recouvert d'un parquet en bon état,  
Les murs sont recouverts de peinture en bon état,  
Le plafond est recouvert de peinture en bon état.

### Cette pièce est équipée :

- D'un radiateur de chauffage central,
- D'une fenêtre en PVC ouvrante à double vitrage, donnant sur la rue,
- De volets métalliques.

## COULOIR

### De la 2<sup>ème</sup> pièce, porte droite

Le sol est recouvert d'un parquet en bon état,  
Les murs sont recouverts de peinture en bon état,  
Le plafond est recouvert de peinture en bon état.

### Cet espace est équipé:

- D'un éclairage plafonnier.

Desservant les WC et la salle de bains

## SALLE DE BAINS

### Couloir porte droite

La porte d'accès est en bois, elle est munie d'une poignée et d'un verrou,  
Le sol est recouvert d'un parquet en état d'entretien,  
Les murs sont recouverts de peinture en bon état,  
Le plafond est recouvert de peinture en bon état,

### Cette pièce est équipée :

- › D'un éclairage plafonnier,
- › D'une baignoire avec douche,
- › D'un flexible et d'une pomme d'arrosage en plastique,
- › D'une protection murale carrelée en bon état,
- › D'un lavabo en faïence reposant sur colonne en bon état,
- › L'alimentation en eau est assurée par un robinet chromé avec un système mélangeur et une bonde,
- › D'un radiateur de chauffage central,
- › D'une fenêtre en PVC ouvrante à double vitrage, donnant sur cour,
- › De volets en bois,
- › D'une bouche d'aération haute.

WC

### Couloir porte face

La porte d'accès est en bois, elle est munie d'une poignée,  
Le sol est recouvert de parquet en état d'entretien,  
Les murs sont recouverts de peinture en bon état d'usage,  
Le plafond est recouvert de peinture en bon état.

### Cette pièce est équipée :

- › D'un éclairage plafonnier,
- › D'une cuvette WC munie d'un siège abattant en plastique et d'une chasse d'eau avec dossier,
- › D'un panneau vitré donnant dans la salle de bains,
- › D'une bouche d'aération haute avec grille.

**Telles sont mes constatations.**

Et de tout ce que dessus, j'ai fait et dressé le présent procès-verbal de description pour servir et valoir ce que de droit.

*Acte compris dans l'état déposé au bureau de l'enregistrement de Villejuif pour le mois en cours de la date du présent acte.*

Signature de l'Huissier de Justice.



